

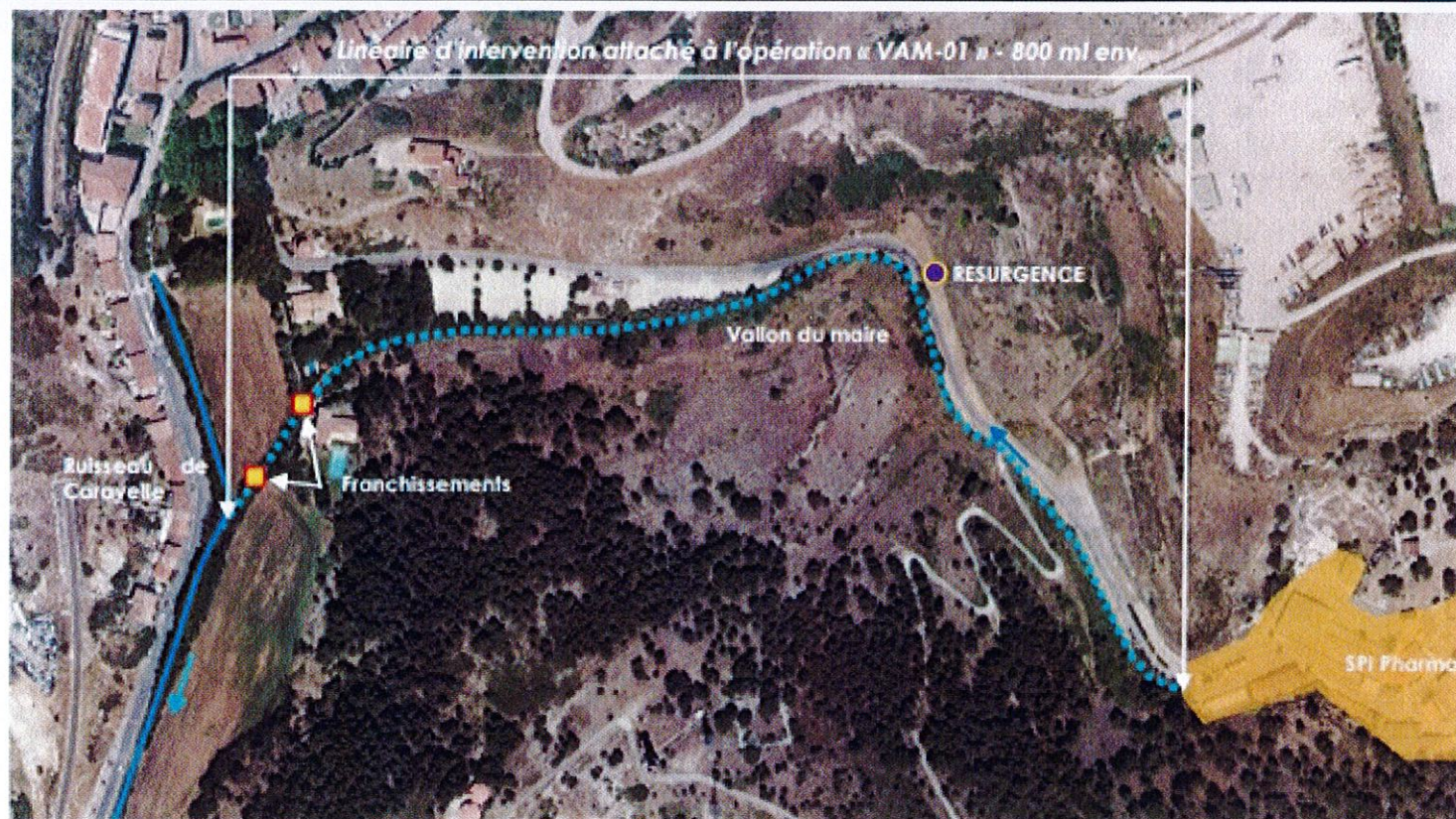


Figure 1 Localisation détaillée du tronçon de cours d'eau concerné par des préconisations d'actions formulées au titre de la requalification de la trame turquoise dans le cadre de l'action dénommée « VAM-01 » - Sources : Géoportail, IGN.

CONSTATS, ALTÉRATIONS AU DROIT DU TRONÇON CONSIDÉRÉ

- ▶ Profond déséquilibre du profil en long du ruisseau
- ▶ Transformation des marges du cours d'eau au profit d'équipements et stationnements (surfaces non imperméabilisées)
- ▶ Déchets et dépôts sauvages en marge et au sein du cours d'eau
- ▶ Ruissellements sur voirie (risque de pollution)

Vu pour être annexé à la délibération n° 04.07.2025
Séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2025
Le Maire



Ruisseau éminemment stable dans son tracé puisque constamment guidé en rive gauche par relief, le vallon du Maire apparaît profondément marqué par la transformation de ses marges immédiates et les pratiques/interventions dont il a fait l'objet. Il en résulte un ruisseau dorénavant éminemment banalisé dont la capacité de résilience est très limitée au regard du haut degré d'artificialisation actuel. Parmi les interventions les plus « impactantes » peut-on citer :

- L'existence d'une voirie imperméabilisée en rive droite du vallon dont l'accotement est extrêmement réduit voire inexistant avec pour conséquence le transfert/retour direct des eaux de ruissellement lors d'épisode pluvieux (caractéristique qui participe à la dépréciation de la qualité physico chimique des eaux et à l'apport de fines qui colmatent les fonds) ;
- Les réguliers curages initiés pour limiter les débordements au droit de ladite voirie. « Canyonisé » sur une partie de son cours et « envasé » sur d'autres sections, le ruisseau présente dorénavant un profil en long totalement déséquilibré. Il en résulte une augmentation des forces érosives sur les berges au droit des secteurs incisés puis une facilitation des débordements sur la voirie au droit d'une section connaissant un exhaussement ;

- **La profonde transformation des marges du vallon au profit d'équipements de loisirs et ce au plus près du lit vif** – intervention ayant conduit à la disparition de la friche boisée antérieurement existante et de la frange rivulaire (trajectoire ayant largement facilité l'émergence et le développement d'espèces indésirable voire invasives) ;
- **L'existence d'une « résurgence » dont les eaux transitent par la voirie avant de rejoindre le point bas** (configuration qui concourt à souiller les eaux) ;
- **L'existence de nombreux dépôts sauvages** qui impactent la qualité biochimique des eaux.



Illustration du caractère incisé des sections ayant fait l'objet de curages répétés



Dépôts sauvages constatés en marge des relevés de terrain effectués en mars 2023



Section sujette à l'exhaussement de ses fonds – configuration qui conduit au « renvoi » d'une partie du débit en direction de la voirie

Ecoulement provenant de la source qui transite directement depuis la voirie



Illustration de la profonde banalisation des marges du vallon à la transition avec les équipements de loisir d'aujourd'hui – absence d'un véritable cordon rivulaire constitué d'espèces adaptées au contexte bioclimatique

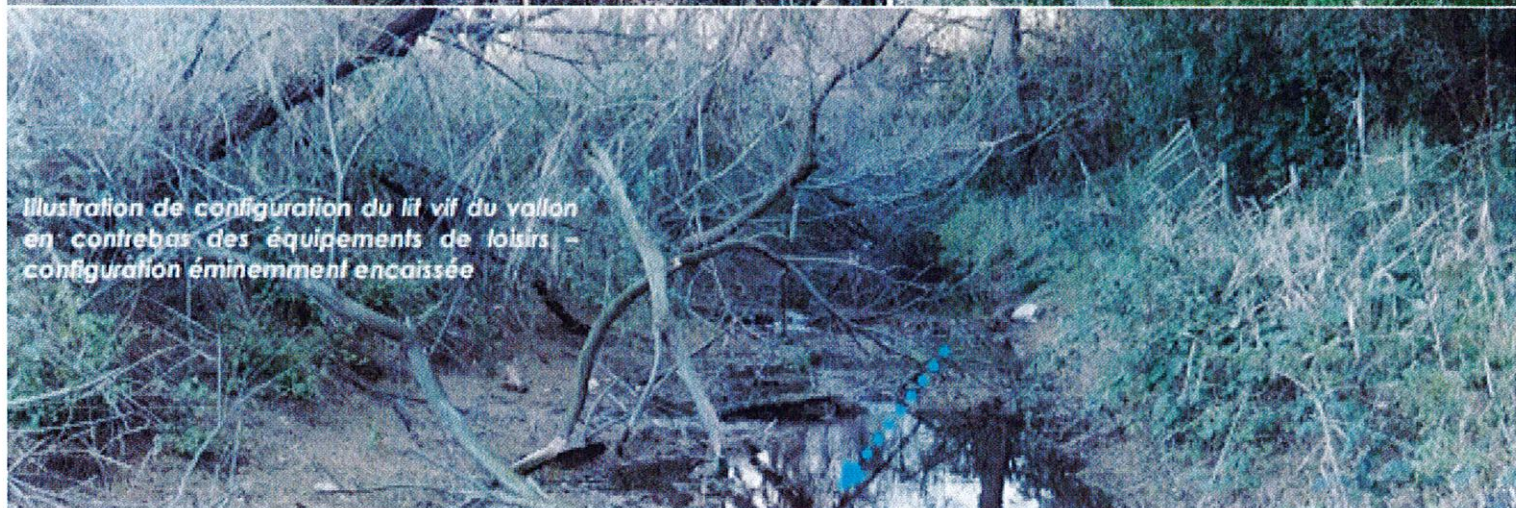


Illustration de configuration du lit vif du vallon en contrebas des équipements de loisir – configuration éminemment encaissée

CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

- Conditions d'occupation du sol (secteur naturellement contraint par le relief, par la présence d'une voirie, l'existence d'équipements dédiés aux loisirs au droit ou en marge directe des emprises de réflexion)

RECOMMANDATIONS ET NATURE DES INTERVENTIONS À CONDUIRE

- Rééquilibrage du profil en long du vallon
- Reconquête et requalification des marges immédiates du ruisseau
- Gestion et valorisation de l'espace (retrait des déchets)
- Remplacement de deux ouvrages de franchissement
- Récupération des eaux de la source

Malgré le caractère éminemment contraint du cours d'eau, seul un travail ambitieux qui vise conjointement une limitation/réduction des pressions grâce à la modification de la voirie en place, une profonde reprise du profil en long du vallon puis d'une restauration des marges directes de l'hydrosystème en vue de retrouver un corridor plus fonctionnel à l'identité paysagère retrouvée ne pourra être gage de réelle plus-value. Dans cette logique, les premières et principales natures de travaux promus sont les suivantes :

- Travaux d'évacuation des déchets sur l'ensemble du linéaire du ruisseau et de ses marges ;
- Travaux de rehausse d'un tronçon de la voirie en place pour limiter les risques de débordement sur 200 ml env. en veillant à reconstituer un accotement (soucis de guider les eaux de ruissellement pour limiter leur retour direct au sein du lit vif) ;
- Reconstitution d'un milieu de transition/tampon entre la voirie et le lit vif du cours d'eau à la sortie de la courbe ;
- Travaux de création d'un ouvrage sous voirie au droit de la « résurgence » existante en pied de talus rive droite en vue de capter les eaux et faciliter le transfert vers le point bas en l'occurrence le ruisseau ;
- Travaux de renaturation du lit vif par le ferrassement en déblai de la berge rive droite en vue de retrouver un profil plus doux et la réinjection de matériaux gravo-caillouteux en vue de reconstituer des fonds biogènes et assurer la nécessaire mise en équilibre du profil en long ;
- Après libération d'une partie des emprises au droit des équipements de loisirs, reconstitution d'un boisement dense (soucis de rétablir une continuité trame verte et faciliter la connexion entre le vallon du maire et celui de Caravelle) – y compris mis en défens des espaces au moyen de clôtures et équipements adaptés
- Travaux de remplacement d'un ouvrage de franchissement et de substitution d'un ouvrage en place par un passage à gué submersible.

MONTANT DES TRAVAUX **≈ 190.000 À 310.000 € H.T.**

DONT

- | | |
|---|----------------------------|
| ► Travaux de voirie, gestion des accotements et ouvrage sous voirie | ≈ 100.000 à 150.000 € H.T. |
| ► Renaturation du cours d'eau (réinjection et reprise du profil de berge rive droite) | ≈ 50.000 à 80.000 € H.T. |
| ► Reconstitution d'une ripisylve et d'un ourlet boisé au droit des surfaces libérées | ≈ 40.000 à 80.000 € H.T. |

Sans information topographique il ne peut être évalué avec assurance les volumes et réels coûts de réalisation. Toutefois, et en fonction des observations conduites lors de la visite d'expertise puis de retours d'expérience en ce genre de cas, une enveloppe budgétaire a pu être, à priori, définie

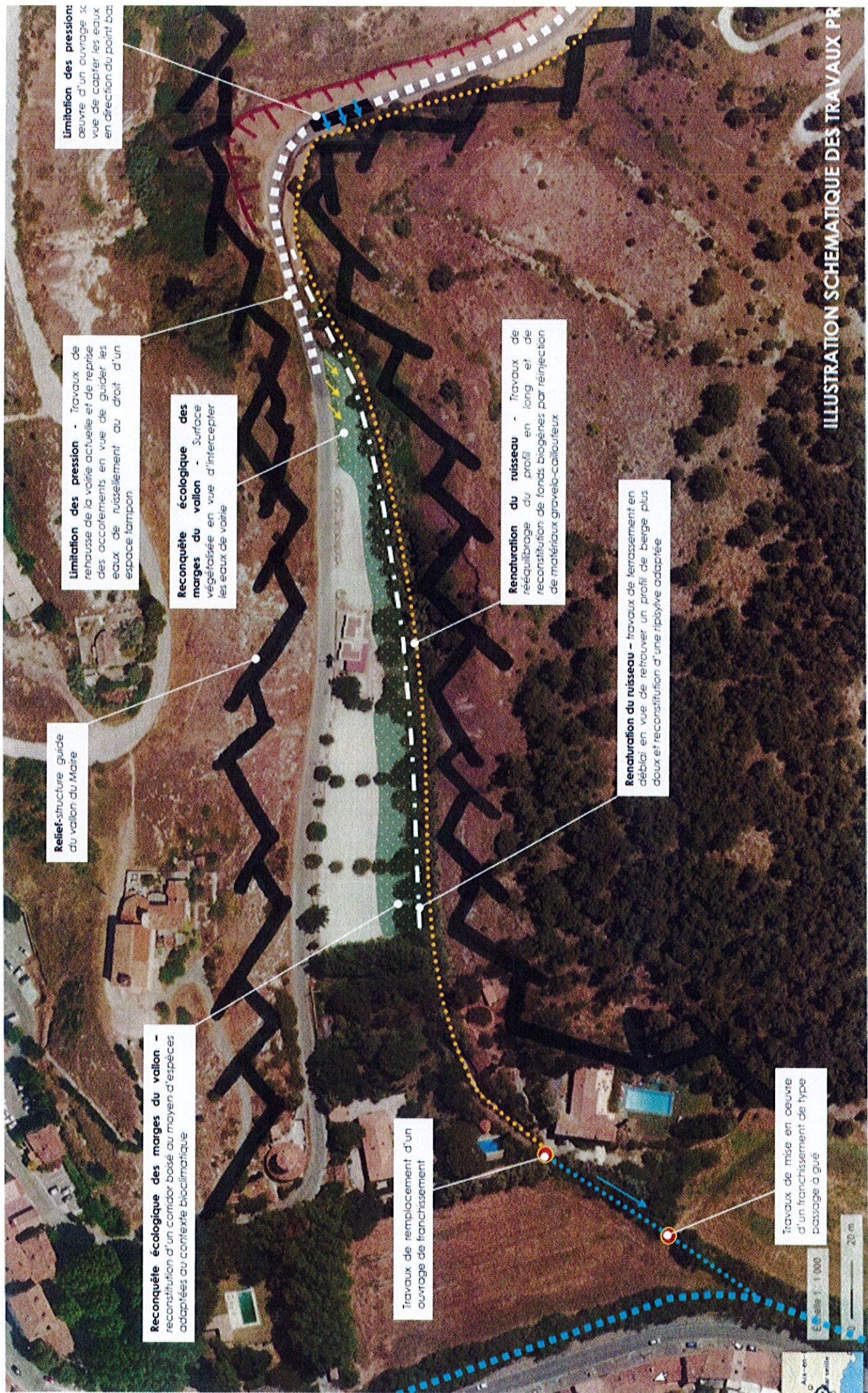


ILLUSTRATION SCHEMATIQUE DES TRAVAUX PR